

COMMUNE DE MORAND
Département d'Indre et Loire

REUNION ORDINAIRE
Séance du 6 Mars 2014

Le **6 Mars 2014**, légalement convoqués, les **membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures** à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Monsieur DENIAU Joël Maire**.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire,

Mmes : CHAUVIN Anne-Marie, VERGEON Valérie,

MM : FLEUR Michel, LEBOUIC Sylvain, LORIOT Patrick, MARTINEAU Jack, SÉNÉCHAUD Lucien

Absent : M. FLEUR Alain

Absent excusé : Excusés ayant donné procuration : Messieurs LEFÈVRE Gilles à M. DENIAU Joël, PIGOREAU Gérard à M. FLEUR Michel,

Secrétaire de séance : M. MARTINEAU Jack

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 27 février 2014

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 27 février 2014, tel qu'il est transcrit

* * * * *

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FLEUR délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur DENIAU Joël, maire, lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 97 570,04 €

Recettes : 26 497,43 €

Soit un déficit de 71 072,61 €

Reste à réaliser dépenses : 1 911,88 €

Reste à réaliser recettes : 7 000,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses 250 915,75 €

Recettes 475 414,86 €

Soit un excédent de 224 499,11 €

D'où au final un excédent final de 158 514,62 €

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2013 du budget communal établi par Monsieur Stéphane Clémot, trésorier principal.

Après avoir examiné les résultats de l'exercice 2013, les membres présents du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2013, compte tenu des opérations et des résultats conformes au compte administratif 2013 du budget communal

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET COMMUNE

Vu le compte administratif de l'année 2013 du budget commune

Vu le compte de gestion de l'année 2013 conforme au compte administratif

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2013 commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 224 499,11 €, un déficit d'investissement de 71 072,61 € et un déficit de reste à réaliser de 1 911,88 € et un excédent de reste à réaliser de 7 000,00 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : 65 984,49 €
- A l'affectation de résultat de fonctionnement reporté compte 002 : 158 514,62 €
- Au déficit reporté section investissement compte 001 : 71 072,61 €

4. VOTE DU BUDGET 2014 COMMUNE

Vu le compte administratif 2013

Vu le compte de Gestion conforme au compte administratif,

Vu l'affectation des résultats

Vu l'affectation des résultats qui fait apparaître un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement

Monsieur le Maire présente le budget Communal 2014 qui s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 449 666,62 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 294 592,49 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, votent et approuvent le budget tel que présenté.

5. VOTE DU TAUX DES TAXES 2014

Monsieur le Maire Informe les membres du Conseil Municipal qu'ils doivent voter le taux des taxes pour l'année 2014. Il rappelle les taux de l'année précédente soit :

- taxe d'habitation : 8,94 %
- taxe foncière bâti : 12,79 %
- taxe foncière non bâti : 37,00 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer les mêmes taux que l'année passée et votent :

- Taxe d'habitation : base 300 600 € taux 8,94 % soit un produit attendu de 26 874 €
- Taxe foncier bâti : base 183 400 € taux 12,79 % soit un produit attendu de 23 457 €
- Taxe foncier non bâti : base 50 600 € taux 37,00 % soit un produit attendu de 18 722 €

6. TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour les travaux de réaménagement de la cantine scolaire

MAÇONNERIE

- Entreprise FAUCHEUX : 10 222,25 € HT

- Entreprise BUISSON : 13 316,68 € HT
- Entreprise PETIAU & FILS : 14 100,48 € HT

CHARPENTE COUVERTURE

- Entreprise RAIMBAULT : 3 107,87 € HT
- Entreprise A.A.C. COUVERTURE : 3 213,59 € HT
- Entreprise PETIT : 3 625,62 € HT
- Entreprise LEHOUX : 4 628,05 € HT

MENUISERIE

- Entreprise DEBUIRE : 5 950,20 € HT

MENUISERIE ALU

- Entreprise DEBUIRE : 3 275,00 € HT

PLÂTRERIE

- Entreprise SIONNEAU : 2 417,28 € HT
- Entreprise DEBUIRE : 2 611,95 € HT

CARRELAGE

- Entreprise SIONNEAU : 2 961,99 € HT
- Entreprise BRAZILIER : 2 995,16 € HT

PEINTURE

- Entreprise ROBIN : 4 662,43 € HT
- Entreprise CHAUVIN BRUNO : 4 041,75 € HT

ÉLECTRICITÉ

- Entreprise CORDIER : 1 088,66 € HT
- Entreprise CHAUVIN : 1 347,59 € HT
- Entreprise GO ELEC : 3 475,00 € HT

PLOMBERIE

- Entreprise PROUST : 7 213,00 € HT
- Entreprise CORDIER : 8 065,20 € HT

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir étudié les prestations et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier les travaux de réaménagement de la cantine scolaire aux entreprises suivantes :

MAÇONNERIE

- Entreprise FAUCHEUX : 10 222,25 € HT

CHARPENTE COUVERTURE

- Entreprise RAIMBAULT : 3 107,87 € HT

MENUISERIE

- Entreprise DEBUIRE : 5 950,20 € HT

MENUISERIE ALU

- Entreprise DEBUIRE : 3 275,00 € HT

PLÂTRERIE

- Entreprise SIONNEAU : 2 417,28 € HT

CARRELAGE

- Entreprise SIONNEAU : 2 961,99 € HT

PEINTURE

- Entreprise CHAUVIN BRUNO : 4 041,75 € HT

ÉLECTRICITÉ

- Entreprise CORDIER : 1 088,66 € HT

PLOMBERIE

- Entreprise PROUST : 7 213,00 € HT

7. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DU 23 MARS 2014

Président : DENIAU Joël

Vice-président : FLEUR Michel

1^{er} assesseur : MARTINEAU Jack

2^{ème} assesseur : PIGOREAU Gérard

3^{ème} assesseur : FLEUR Michel

Secrétaire : VERGEON Valérie

- 8 h 00 à 11 h 30

PIGOREAU Gérard,
FLEUR Alain
FLEUR Michel,

- 11 h 30 à 14 h 30

VERGEON Valérie,
CHAUVIN Anne-Marie
LORIOT Patrick

- 14 h 30 à 18 h 00

SENECHAUD Lucien
LEBOUC Sylvain
MARTINEAU Jack

A Morand, le 18 mars 2014

Monsieur le Maire
Joël DENIAU